



Fédération Académique des Chorales Scolaires - Poitou-Charentes
 Rectorat de Poitiers – DAAC
 22, rue Guillaume Le Troubadour
 86000 Poitiers
facs.poitoucharentes@gmail.com

Compte-rendu de la table ronde

« Le chant choral aujourd’hui dans les établissements scolaires »

L'isolement du professeur d'éducation musicale dans son établissement est tout d'abord souligné d'où l'importance des échanges de pratiques sous la forme de table ronde.

Thème(s) abordé(s) :

➤ **Les conditions de mise en œuvre des heures chorales :**

Malgré le BO de septembre 2011 qui rappelle que l'activité "chant choral" est une activité d'enseignement encadrée par la circulaire de septembre 2011, les modalités de mise en œuvre d'une chorale sont très variées comme le montre le tableau ci-dessous.

RÉTRIBUTION POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CHORALE Dans l'académie de Poitiers	
Dans le service ou 2 HSA	Un exemple particulier à signaler : deux professeurs dans le même établissement ayant chacun deux heures pour la chorale (La Rochelle)
2 HSE	Cognac F. Gaillard ; Bressuire Notre-Dame
Dans le cadre de l'accompagnement éducatif	17 : Saint Gerns, Pont L'Abbé Sainte Marie ; 16 : Baignes
1 seule HSA	Au moins 10 établissements
Pas d'heures de chorale	La Roche Posay
PLACE DE LA CHORALE DANS L'EDT	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le créneau horaire le plus souvent utilisé reste la pause méridienne. ✓ Les enseignants signalent que bien souvent toutes les classes ne sont pas disponibles notamment en quatrième et en troisième : des cours sont assurés sur ce créneau. ✓ Il serait souhaitable de banaliser un créneau dans l'EDT accessible à toutes les classes. 	

La question du statut du professeur stagiaire par rapport à la chorale est également posée.

➤ **La questions des effectifs :**

Les effectifs des chorales sont très divers et dépendent notamment de la taille de l'établissement mais également du projet mis en oeuvre ou d'éléments comme l'horaire de la chorale...

Il est important de rappeler à nos chefs d'établissement que la taille d'une chorale, à elle seule, ne peut justifier de l'attribution ou non des deux heures pour le projet choral.

➤ **Justification du projet choral :**

Le projet choral s'inscrit dans le projet d'établissement. Il est en lien avec le projet pédagogique de l'enseignant spécialisé en éducation musicale dont il est un élément de continuité. Les enseignants présents insistent sur les valeurs de plaisir musical partagé, de socialisation, de confiance en soi dont bénéficient les participants à ces projets.

Lors d'un prochain moment de débat, il pourra être soulevé la question de validation des compétences du livret personnel de compétences en collège par les activités chorales.

➤ **Moyens et/ou actions à mettre en œuvre :**

- ✓ La FACS envisage de présenter ses objectifs au nouveau Recteur en compagnie de Monsieur Philippe Bazin IA IPR d'éducation musicale.
- ✓ Une question est également posée sur les finalités de l'enquête sur les chorales scolaires réalisée par Monsieur Bazin.